

## SYNTHESE DES MODIFICATIONS PREVUES PAR LE PROJET DE 5<sup>E</sup> REVISION AI ET PRISES DE POSITIONS CORAASP

Buts poursuivis par la 5 <sup>e</sup> révision AI	Modifications préconisées	Commentaires CORAASP
<b>Diminution du nombre de nouvelles rentes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de centres de détection précoce et de suivi des personnes dont la capacité de gain est réduite suite à une maladie (DPS).</li> <li>• Maintien de la capacité résiduelle de gain grâce à de nouvelles mesures de réinsertion..</li> <li>• Evaluation médicale de la capacité de gain par les médecins des services médicaux régionaux de l'AI (SMR).</li> <li>• Droit à des prestations à partir du dépôt d'une demande à l'AI.</li> <li>• Relèvement de la durée minimale de cotisations de 1 à 3 ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La CORAASP souscrit au principe général de DPS. Elle demande toutefois qu'avant le lancement des projets pilotes, certains points soient clarifiés.</i></li> <li>• <i>La CORAASP est favorable aux mesures de réinsertion préconisées par le projet de révision à certaines conditions.</i></li> <li>• <i>La CORAASP s'oppose fermement à l'évaluation exclusive par les médecins de l'AI de l'incapacité de travail.</i></li> <li>• <i>La CORAASP approuve l'idée du droit aux prestations AI à partir du dépôt de la demande à condition toutefois que les procédures de signalement soient simplifiées et que les Offices AI améliorent l'information à ce sujet.</i></li> <li>• <i>La CORAASP rejette l'idée du relèvement de la durée minimale de cotisations, qui pénaliserait surtout les jeunes.</i></li> </ul>
<b>Corrections des incitations négatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmonisation du système d'indemnités journalières de l'AI avec celui de l'assurance-chômage.</li> <li>• Versement d'une prestation financière de compensation en cas de diminution de la rente suite à une augmentation de l'activité lucrative.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La CORAASP rejette l'alignement des indemnités journalières à la pratique de l'assurance-chômage, car cela réduit les possibilités de réadaptation pour les femmes.</i></li> <li>• <i>La CORAASP salue l'idée de la suppression des diminutions globales de revenu en cas d'augmentation de l'activité lucrative moyennant toutefois une échelle du taux d'incapacité de travail souple et favorisant des tentatives plurielles d'intégration professionnelle.</i></li> </ul>
<b>Mesures d'économie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement des mesures médicales de réadaptation professionnelle par l'assurance-maladie</li> <li>• Suppression des rentes complémentaires en cours.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La CORAASP accepte cette proposition à condition que les participations aux frais, médicaux non couverts par la LAMAL, soient à la charge de l'AI</i></li> <li>• <i>La CORAASP rejette cette proposition tant que les budgets d'assistance n'auront pas remplacé les actuelles allocations pour impotence.</i></li> </ul>

<b>Harmonisation de la pratique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation et contrôle d'efficacité des offices AI par une augmentation des compétences de la Confédération..</li> <li>• Amélioration de la formation professionnelle des collaborateurs des offices AI.</li> <li>• Intégration des partenaires sociaux dans la réalisation et le suivi des mesures AI.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Une harmonisation des pratiques est souhaitée par la CORAASP, convaincue de la nécessité de réduire les disparités dans les procédures.</i></li> <li>• <i>La CORAASP demande que les offices AI soient dotés de collaborateurs formés spécifiquement aux maladies psychiques.</i></li> <li>• <i>La CORAASP demande des mesures d'évaluation de l'invalidité suite à des pathologies psychiatriques, explicites, uniformes et validées scientifiquement.</i></li> <li>• <i>La CORAASP approuve le principe des CII (coopérations interdisciplinaires et interinstitutionnelles). Elle insiste toutefois sur la participation impérative des partenaires sociaux dans ces CII.</i></li> </ul>
<b>Financement additionnel de l'AI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relèvement des cotisations salariales.</li> <li>• Relèvement de la TVA.</li> <li>• Réduction de la participation financière de la Confédération.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La CORAASP est favorable à un relèvement des cotisations salariales de l'AI.</i></li> <li>• <i>La CORAASP s'oppose à une réduction de la participation financière de la Confédération</i></li> <li>• <i>La CORAASP est favorable à un relèvement de la TVA en faveur de l'AI.</i></li> </ul>